

### Déclaration N° D2020-109

### Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

**Version Janvier 2020** 



#### A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :

par mail à greffe@autorite-transports.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

autorite-transports.fr 1/5

## Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration				
Nom de l'entreprise	Comuto Pro			
Raison sociale de l'entreprise	Comuto Pro SASU			
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés			
Département d'établissement de l'entreprise	PARIS (75)			

Liaison déclarée			
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :			
Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré			
Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés			
Diminution de temps de parcours d'au moins 10%			
Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés			
Origine² de la liaison	TOULON		
(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Boulevard de Tessé, 83 000 TOULON 43.127798, 5.930555		
Destination <sup>3</sup> de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	MARSEILLE Gare routière Saint-Charles, Rue Honnorat, 13 003 MARSEILLE 43.304179, 5.379868		

<sup>1 «</sup> Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

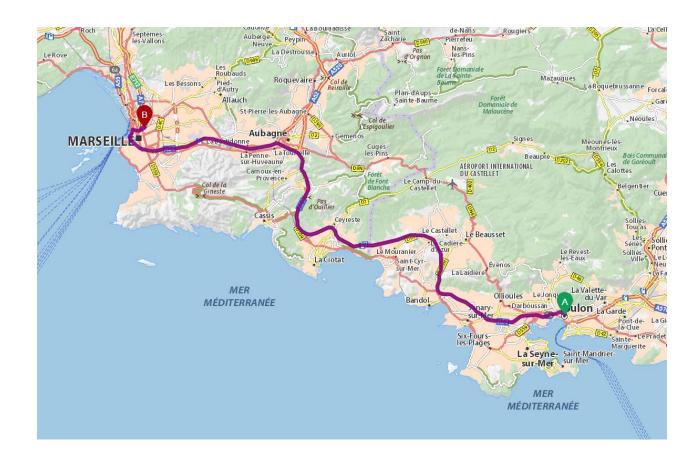
autorite-transports.fr 2 / 5

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe n°1
	Entre 01h00 et 01h05 min
Temps de parcours	
(en heures et minutes)	
Fréquence et volume maximal de	Pièce jointe n°2
places proposées à la vente, pour chaque horaire	

# Pièce jointe n°1 Itinéraire envisagé entre Toulon <> Marseille Saint-Charles



### Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

## TOULON <> MARSEILLE

- Sens Toulon > Marseille		Quotidien	
	TOULON  Départ	09h00	
	Boulevard de Tessé, 83000, Toulon		
	MARSEILLE   Arrivée	10h05	
	Gare Saint-Charles, Rue Honnorat, 13 003, Marseille	101103	
	OFFRE PAR TRAJET	1 car 48 places	

- Sens Marseille > Toulon	Quotidien
MARSEILLE   Départ	16h55
Gare Saint-Charles, Rue Honnorat, 13 003, Marseille	2033
TOULON   Arrivée	17h55
Boulevard de Tessé, 83000, Toulon	171133
OFFRE PAR TRAJET	1 car 48 places